



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 15 janvier 2021

Élargissement de la campagne de vaccination contre le Covid-19

La campagne de vaccination a débuté au niveau national le 4 janvier 2021 avec la vaccination des personnels soignants, des pompiers et des personnels à domicile de plus de 50 ans ou présentant des risques médicaux, ainsi que la vaccination des résidents et des personnels des EHPAD relevant des groupements hospitaliers du territoire. Ces vaccinations ont actuellement lieu en Maine-et-Loire dans 3 centres à Angers, Cholet et Saumur, dédiés aux professionnels de santé.

A partir du 18 janvier, la vaccination est ouverte aux personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile (soit environ 80 000 personnes dans le département), **ainsi qu'aux personnes qui sont atteintes de maladies particulièrement graves, sur prescription médicale.**

6 nouveaux centres de vaccination repartis sur le territoire départemental seront opérationnels dès lundi pour accueillir ces publics :

Ville	Adresse	Date d'ouverture	Jours d'ouverture et horaires
SAUMUR 49400	Espace Jean Rostand 330, rue Emmanuel Clairefond	18/01/21	6 jours / 7 de 9h à 17h
LE PIN EN MAUGES 49110 BEAUPREAU EN MAUGES	Le Relais du Bois Avenue des Mauges		
BAUGE EN ANJOU 49150	Centre culturel René d'Anjou Place de l'Orgerie		
ANGERS 49000	Grenier Saint Jean Place du Tertre		
SEGRE EN ANJOU BLEU - 49500	Parc des expositions Route de Pouancé		
CHOLET 49300	Salle des fêtes Avenue Manceau	19/01/21	

Ce dispositif est susceptible d'évoluer en tant que de besoin, pour s'adapter aux conditions locales et aux éventuels ajustements nationaux.



Mode d'emploi de la prise de Rendez-vous

Pour se faire vacciner, il est nécessaire de prendre rendez-vous. Les centres de vaccination ne sont pas en accès libre.

Pour prendre rendez-vous, il convient de privilégier en priorité la réservation sur internet avec la plateforme [Doctolib](#).

Si vous n'avez pas accès à internet, faites-vous aider par vos proches ou adressez-vous à une des plateformes téléphoniques à votre disposition. Des opérateurs vous accompagneront dans votre démarche d'inscription en ligne aux numéros suivants, du lundi au vendredi de 9h à 17h :

- en appelant le centre dans lequel vous souhaitez être vacciné
 - Angers : **02 41 05 59 99**
 - Cholet : **02 44 09 25 33**
 - Saumur : **02 41 83 12 88**
 - Segré-en-Anjou Bleu : **02 41 61 21 29**
 - Baugé-en-Anjou : **09 73 31 49 75**
 - Le Pin-en-Mauges : **02 41 71 77 05**

- dans les maisons départementales des solidarités qui proposeront un accompagnement à la prise de rendez-vous aux personnes pouvant rencontrer des difficultés :
 - MDS Angers Centre, 79 avenue Pasteur 49100 Angers **Tél. : 02 41 31 31 10**
 - MDS Angers Est, 2 place de l'Europe 49100 Angers **Tél. : 02 41 27 55 00**
 - MDS Angers Ouest, 25 avenue du Général Lizé 49100 Angers **Tél. : 02 41 31 10 14**
 - MDS Angers Sud, 9 boulevard Robert d'Arbrissel 49000 Angers **Tél. : 02 41 68 65 00**
 - MDS du Haut-Anjou, 19 rue Amiral Nouvel de la Flèche 49240 Avrillé **Tél. : 02 41 96 97 20**
 - MDS Sud Loire, 39 rue Abel Boutin Desvignes 49130 Les Ponts-de-Cé **Tél. : 02 41 79 75 10**
 - MDS Loir-Baugeois-Vallée, place du 8 mai 1945 49150 Baugé-en-Anjou **Tél. : 02 41 53 02 30**
 - MDS du Choletais (site Maudet), 26 avenue du Maudet 49321 **Tél. : 02 41 46 20 00**
 - MDS des Mauges, 2 rue du Sous-Préfet Barré 49602 Beaupréau **Tél. : 02 41 46 20 00**
 - MDS du Grand Saumurois, 25 bis rue Seigneur 49402 Saumur **Tél. : 02 41 53 02 30**
 - MDS de l'Anjou Bleu, 2 rue César 49504 Segré-en-Anjou-Bleu **Tél. : 02 41 94 95 30**

- en appelant la plateforme départementale (dès mardi 19 janvier) **Tél. : 02 41 81 82 22**

Le maillage des centres de vaccination dans les territoires, leurs horaires d'ouverture et les modalités de prise de rendez-vous seront visibles au niveau national sur le site www.sante.fr.

Les centres seront approvisionnés de façon durable en vaccins Pfzerr/ioNTech, par le CHU d'Angers, établissement pivot pour leur réception hebdomadaire et leur distribution dans le département, dans le respect des conditions logistiques strictes qu'ils imposent. Le préfet et l'ARS veilleront à ce que le nombre de rendez-vous hebdomadaires soient adapté aux approvisionnements disponibles.

Le préfet salue le professionnalisme et la solidarité des collectivités qui se sont fortement mobilisées pour la mise en place rapide de ces dispositifs, et les en remercie.

